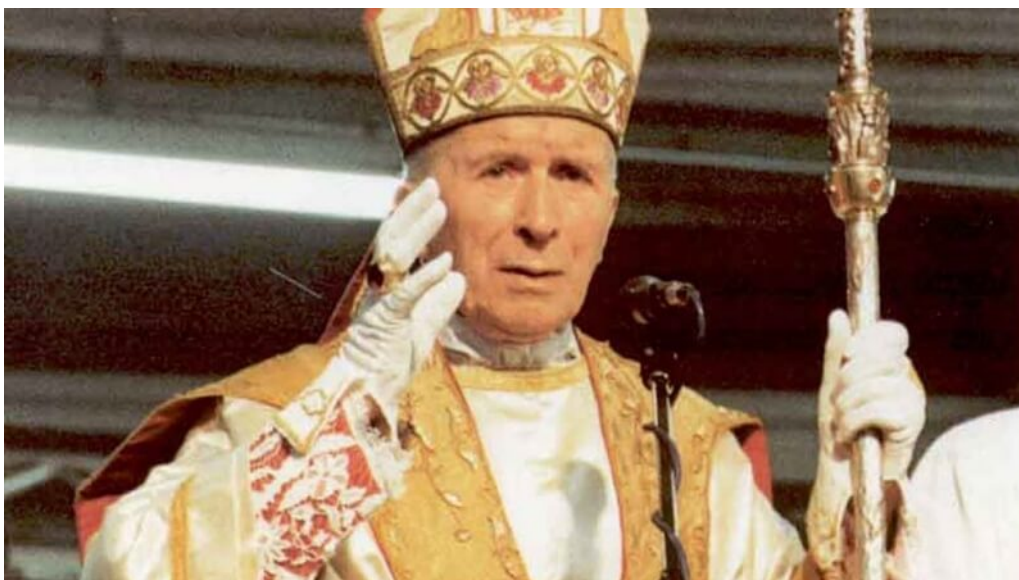


1974–1983–2026, Semper idem

Publié le 22 juillet 2026 · Abbé Alain Lorans · 3 min de lecture



La crise dans l'Église perdure, la doctrine de l'Église demeure.

La *Profession de foi catholique* que la Fraternité Saint-Pie X a adressée au pape Léon XIV et à tous les cardinaux, le 24 juin 2026, une semaine avant les sacres épiscopaux du 1^{er} juillet, se situe dans la droite ligne de la *Lettre ouverte* adressée à Jean-Paul II par Mgr Marcel Lefebvre et Mgr Antonio de Castro Mayer, le 21 novembre 1983, neuf ans après la célèbre *Déclaration* du fondateur d'Écône, le 21 novembre 1974, et cinq ans avant les sacres du 30 juin 1988. La crise dans l'Église perdure, la doctrine de l'Église demeure.

Voici ce que les deux évêques qui sacrèrent ensemble en 1988, écrivaient à Jean-Paul II en 1983 :

« Des milliers de membres du clergé et des millions de fidèles vivent dans l'angoisse et la perplexité en raison de "l'autodestruction de l'Église". Les erreurs contenues dans les documents du concile Vatican II, les réformes postconciliaires et spécialement la réforme liturgique, les fausses conceptions diffusées par des documents officiels, les abus de pouvoir accomplis par la hiérarchie les jettent dans le trouble et le désarroi.

Nous espérons qu'un jour, ce texte doctrinal puisse servir de base pour une discussion franche avec le Saint-Siège, dans un climat paisible, fraternel et charitable

« En ces circonstances douloureuses, beaucoup perdent la foi, la charité se refroidit, le concept de la véritable unité de l'Église disparaît dans le temps et dans l'espace. À cet effet, nous nous permettons de joindre à cette lettre une annexe [intitulée : *Bref résumé des principales erreurs de l'ecclésiologie conciliaire*] contenant les erreurs principales qui sont à l'origine de cette situation tragique et qui, d'ailleurs, ont déjà été condamnées par vos prédécesseurs.

« La liste qui suit en donne l'énoncé, mais n'est pas exhaustive :

- Une conception "latitudinariste" et œcuménique de l'Église, divisée dans sa foi, condamnée particulièrement par le *Syllabus*, n° 18 (DS 2918).
- Un gouvernement collégial et une orientation démocratique de l'Église, condamnée particulièrement par le concile Vatican I (DS 3055).
- Une fausse conception des droits naturels de l'homme qui apparaît clairement dans le document sur la liberté religieuse, condamnée particulièrement par *Quanta cura* (Pie IX) et *Libertas præstantissimum* (Léon XIII).
- Une conception erronée du pouvoir du pape (cf. DS 3115).
- La conception protestante du saint sacrifice de la messe et des sacrements, condamnée par le concile de Trente, sess. XXII.
- Enfin, d'une manière générale, la libre diffusion des hérésies caractérisée par la suppression du Saint-Office. »

Comme le dit la lettre d'accompagnement de la *Profession de foi catholique* du 24 juin 2026 à Léon XIV : « Le texte que nous vous remettons n'est pas le ressassement stérile d'un groupe de nostalgiques, mais la nécessaire expression, paisible et résolue, de notre foi. » Tout en formulant un vœu partagé par tous les prêtres et fidèles attachés à la Tradition bimillénaire : « Nous espérons qu'un jour, ce texte doctrinal puisse servir de base pour une discussion franche avec le Saint-Siège, dans un climat paisible, fraternel et charitable. »

(Source : DICI n°470, juillet 2026 – FSSPX Actualités)

Photo : FSSPX